

PLAN OPÉRATIONNEL DE L'ARÉNA DE CAP-PELÉ EN RÉPONSE À LA COVID-19

6 NOVEMBRE, 2020



Tables des matières

PRÉAMBULE	2
RESPONSABILITÉS	2
RÉDUIRE LA PROPAGATION DU VIRUS	2
PHASE 1 – OUVERTURE	2
HOCKEY / RINGUETTE	3
UTILISATION DES BANCS DE JOUEURS	3
UTILISATION DES VESTIAIRES	3
PORT DU MASQUE	4
PROTOCOLE VISANT LE DÉPISTAGE	4
PROCÉDURE POUR LIMITER LES CROISEMENTS	4
PROCÉDURE DES ACCOMPAGNATEURS.....	5
PROCÉDURE DE RÉSERVATIONS.....	5
DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES EMPLOYÉS DE L'ARÉNA.....	5
DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES LOCATAIRES	6
FERMETURE DE L'ARÉNA DÛ À LA COVID-19	6
STATIONNEMENT.....	6
L'HORLOGE.....	7
UTILISATION DES CÔNES, FILETS, DIVISEURS DE GLACE ET MATELAS.....	7
SALLE DE BAINS PUBLIQUES	7
CANTINE / NOURRITURE	7
CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT.....	7
ANNEXE A : CAPACITÉ DE L'ARÉNA DE CAP-PELÉ	8
ANNEXE B : JOURNAL DES VISITEURS.....	9
ANNEXE C : PLAN DIRECTIONNEL DE L'ARÉNA DE CAP-PELÉ.....	10
ANNEXE D : LISTE DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES EMPLOYÉS	11
ANNEXE E : QUESTIONNAIRE COVID-19	12
ANNEXE F : UTILISATION DES CÔNES, FILETS, DIVISEURS DE GLACE ET MATELAS.....	13

PRÉAMBULE

Le Village de Cap-Pelé suit les directives de l'Agence de la santé publique du Canada et du Bureau de la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick. Voici donc les mesures que nous prenons pour protéger nos employés, continuer d'assurer le niveau de services essentiels aux résidents et aux utilisateurs ainsi que de permettre de réduire la courbe de propagation du virus. Ces mesures sont basées sur les informations que nous avons présentement. Il est possible qu'elles changent si la situation continue d'évoluer.

RESPONSABILITÉS

Notre responsabilité comme municipalité est d'offrir des installations sécuritaires aux utilisateurs. Notre responsabilité comme employeur est de s'assurer que nos employés demeurent en santé pour offrir les services aux utilisateurs. Nos décisions sont donc prises en prenant en considération ces responsabilités. L'objectif de ces mesures est que le taux d'absentéisme de nos employés demeure relativement bas pour nous permettre de continuer à offrir les services à nos utilisateurs.

RÉDUIRE LA PROPAGATION DU VIRUS

Voici les mesures suggérées par le Bureau de la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick pour réduire les possibilités de propagation.

- Se laver souvent les mains.
- Tousser et éternuer dans le coude.
- Éviter de toucher ses yeux, son nez et sa bouche avec les mains.
- Rester à la maison si on est malade.
- Éviter tout contact avec une personne malade.

Source :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/se-proteger-er-proteger-les-autres.html

PHASE 3

L'Aréna de Cap-Pelé débutera la phase 3 le **6 novembre 2020** et permettra certaines activités sur la glace. Le Village de Cap-Pelé suit les directives de l'Agence de la santé publique du Canada et du Bureau de la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick et limitera le nombre combiné de joueurs, d'entraîneurs, d'arbitres, de spectateurs et d'accompagnateurs à 250 à la fois dans l'aréna.

Ce plan opérationnel est un outil de travail pour les employés, les groupes et les locataires de l'Aréna de Cap-Pelé. Les activités sportives à faible contact peuvent se dérouler conformément aux directives fournies par les organisations sportives nationales ou provinciales si les organismes peuvent établir des façons de limiter le nombre et l'intensité des contacts étroits durant le jeu. Tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour respecter autant que possible les mesures de distanciation physique, à l'exception de brefs contacts sur la surface de glace ou en dehors de celle-ci. Les contacts à la fin de la partie doivent être évités.

HOCKEY / RINGUETTE

Les temps de glace seront utilisés comme structure régulière et peut maintenant avoir des séances d'entraînement / Jeu régulier – avec des restrictions en matière de déplacement.

Selon les recommandations de Hockey Nouveau-Brunswick, il y a maintenant aucune limite du nombre de joueurs et d'entraîneurs sur la glace.

UTILISATION DES BANCS DE JOUEURS

La distance physique doit être maintenue autant que possible. Alors qu'il peut être difficile d'éviter de s'asseoir à proximité les uns des autres pendant le match, certaines mesures doivent être prises autour des bancs :

- les entraîneurs et membres du personnel de l'équipe doit porter un masque sur le banc des joueurs.
- lorsqu'il est sur le banc, le gardien de but remplaçant doit porter un masque.
- les joueurs blessés qui ne participent pas au match ne sont pas autorisés sur le banc.
- pas d'acclamation d'équipe;
- pas de rassemblement des membres de l'équipe autour du banc en début de période;
- pendant un temps mort, les joueurs doivent maintenir la distance physique appropriée;
- les officiels devraient commencer le jeu rapidement au retour des mi-temps pour éviter les rassemblements.
- chaque joueur doit avoir sa propre bouteille d'eau, et cette bouteille doit être clairement identifiée.

UTILISATION DES VESTIAIRES

- Les vestiaires sont ouverts.
- Deux vestiaires seront désignés par équipe. (Pendant les matchs, un seul vestiaire sera désigné par équipe).
- Un maximum de 14 personnes est autorisé dans le vestiaire à la fois. Cela inclut les joueurs, les entraîneurs, etc.

- Les parents ne sont pas autorisés dans le vestiaire. Dans le cas où un joueur a besoin d'aide avec ses patins, l'entraîneur peut l'aider ou il peut aller voir son accompagnateur dans la zone désignée.

PORT DU MASQUE

Tous les participants et spectateurs doivent porter un masque à l'intérieur de l'Aréna de Cap-Pelé. Pendant les matchs et les séances d'entraînement, les joueurs, les entraîneurs et les officiels sur glace ne sont pas tenus de porter un masque. Toutefois, les entraîneurs et les membres du personnel d'entraînement doivent porter un masque lorsqu'ils sont sur le banc pendant les matchs. Il ne sert pas à vous protéger vous-mêmes contre le COVID-19, mais plutôt à empêcher vos gouttelettes respiratoires de contaminer les autres ou de tomber sur des surfaces.

Pour plus de renseignements sur le masque, vous pouvez consulter la section Réponses aux questions sur la COVID-19 du www.gnb.ca/coronavirus

PROTOCOLE VISANT LE DÉPISTAGE

Le dépistage passif est la méthode utilisée à l'Aréna de Cap-Pelé. Le questionnaire COVID-19 établi par la Santé publique du Nouveau-Brunswick sert de guide pour les utilisateurs afin de le réviser à la maison avant tout déplacement dans un espace public. De plus, un questionnaire COVID-19 est affiché à l'entrée de l'édifice. Les utilisateurs ont accès à le relire et quiconque répondra oui à l'une des questions doit quitter les lieux sans délai.

Dans le cas où une personne développe soudainement des symptômes reliés au COVID-19, celle-ci doit placer un masque immédiatement et s'isoler dans son véhicule. Cette personne devrait contacter le 811 immédiatement.

PROCÉDURE POUR LIMITER LES CROISEMENTS

Afin d'assurer que les utilisateurs et les employés circulent en toute sécurité dans le bâtiment, un plan directionnel a été établi. Des collants visibles sont installés sur les portes dans le bâtiment. Les rencontres face à face lors des déplacements sont éliminées dans la mesure du possible. Voir annexe C pour le plan de circulation.

- Désignation d'une entrée principale et d'une sortie principale séparées.
- Les portes de l'aréna seront maintenues fermées à clé pendant cette phase. La personne responsable de la location de la glace sera chargée d'accueillir les participants au plus tôt 15 minutes avant et de s'assurer du respect des procédures COVID convenues. Un employé de l'aréna ira ouvrir la porte 30 minutes avant le début de la prochaine location, afin que la personne responsable de celle-ci puisse se préparer. Un retard de la personne responsable pourrait entraîner un retard dans la location.

PROCÉDURE DES ACCOMPAGNATEURS

- À l'arrivée à l'aréna, le joueur et l'accompagnateur devront signer le journal de présence avec le responsable de groupe.
- Seulement **2 accompagnateurs** par enfant sera permis dans l'aréna.
- Seulement 4 joueurs accompagnés d'un parent ou d'un accompagnateur sont autorisés à l'entrée de l'aréna à la fois.
- Aucun individu qui n'accompagne pas un enfant ou qui n'est pas un entraîneur, ne sera permis d'entrer dans l'aréna.
- Une fois que le joueur et l'accompagnateur se sont inscrits avec le responsable de groupe, ils se dirigeront immédiatement à leur zone désignée dans les gradins.
- Pendant le temps de glace, les accompagnateurs devront rester dans leur zone désignée jusqu'à la fin. Une fois le temps de glace terminé, le joueur retournera au gradin, puis le joueur et son accompagnateur quitteront l'aréna.
- Durant certains temps de la journée, il est possible qu'un groupe occasionne un délai avant d'être permis dans le bâtiment. Les employés devront désinfecter l'espace des visiteurs au courant de la journée.
- Aucun rassemblement dans le lobby.
- Voir le plan directionnel de l'aréna à l'annexe C pour les zones désignées.

PROCÉDURE DE RÉSERVATIONS

Tout groupe intéressé à utiliser l'installation doit soumettre un plan opérationnel avant que sa réservation soit complétée. La soumission d'un plan doit être approuvée par la municipalité. Les utilisateurs et individus doivent se conformer au plan opérationnel et aux directives de l'Aréna de Cap-Pelé.

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES EMPLOYÉS DE L'ARÉNA

- Les employés sont responsables de faire un dépistage eux-mêmes avant d'entrer dans l'édifice.
- Chaque devra porter un masque communautaire en tout temps.
- L'employé est responsable de nettoyer sa station de travail à la fin de chaque quart.
- L'employé est responsable de vérifier que certains éléments spécifiques reliés aux procédures COVID sont bien suivis par chaque groupe.
- Nettoyage et désinfection fréquents de toutes les surfaces couramment touchées, telles que les poignées de porte, les rampes et les poignées de porte de patinoire. Voir la liste complète à l'annexe D.

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES LOCATAIRES

1. Faciliter la distanciation physique de 2 mètres (6 pieds) entre chaque personne.
2. Encourager l'hygiène des mains et insister sur l'étiquette respiratoire.
3. Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
4. Le port d'un masque communautaire est requis à l'aréna. Bien expliquer aux participants comment mettre et enlever leur masque.
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/MASQUE.pdf>
5. Chaque groupe est responsable de garder et fournir à la municipalité une liste de présence des participants et accompagnateur qui entre dans le bâtiment. Cette liste sera utile en cas d'éclosion pour le retraçage effectué par la Santé publique. Le Village de Cap-Pelé doit avoir accès avec aucun délai aux listes à n'importe quel temps.
6. Les groupes d'utilisateurs seront autorisés à entrer dans le bâtiment seulement 15 minutes avant leur heure de glace et doivent sortir au plus tard 15 minutes après la séance.
7. Les participants doivent se présenter à l'installation habillée avec la majorité de leur équipement et prêt pour leur activité.
8. Chaque groupe doit toujours avoir quelqu'un de présent hors de la patinoire qui effectuera les tâches suivantes :
 - a. Aider avec la gestion de la distanciation physique
 - b. Recevoir et diriger le groupe
 - c. Diriger le prochain groupe qui suit et celui qui part.
9. Les bouteilles d'eau doivent être remplies à la maison.
10. Encouragez vos participants à apporter avec eux une bouteille de désinfectant à mains.
11. Aucun rassemblement n'est permis dans le bâtiment. La distanciation physique de 2 mètres (6 pieds) doit être respectée.
12. Une zone a été désignée pour les accompagnateurs. Voir annexe C pour l'endroit désigné pour les visiteurs.

FERMETURE DE L'ARÉNA DÛ À LA COVID-19

Si l'aréna doit fermer en raison d'une épidémie de la Covid-19, les temps de glace perdus ne seront pas remplacés. Évidemment, les équipes n'auront pas à déboursier pour les temps non-utilisés. Lorsque viendra le temps d'ouvrir à nouveau l'aréna après une épidémie, l'horaire reprendra à la date de la réouverture. Donc, il sera impossible de reprendre les temps de glace manqués.

STATIONNEMENT

Le stationnement doit être libéré tout de suite après la fin de votre temps de glace. Les changements d'habit/d'équipement devrait se faire au domicile des participants et non dans le stationnement de l'aréna.

L'HORLOGE

Un utilisateur par réservation est responsable de manipuler l'horloge et la musique. Les utilisateurs sont responsables de se laver les mains avant et après l'utilisation. Les utilisateurs doivent laver l'équipement emprunté à la fin de chaque utilisation. Un produit nettoyant est à leur disposition.

UTILISATION DES CÔNES, FILETS, DIVISEURS DE GLACE ET MATELAS

Les mêmes personnes sont responsables de manipuler l'équipement du début à la fin de la réservation. Les utilisateurs sont responsables de se laver les mains avant et après l'utilisation. Les utilisateurs doivent laver l'équipement emprunté à la fin de chaque utilisation. Un produit nettoyant est mis à leur disposition. Voir annexe F.

SALLE DE BAINS PUBLIQUES

Les salles de bains publiques situées au deuxième étage seront ouvertes à capacité limitée. Il est important de suivre l'indication pour entrer et sortir afin de respecter la distanciation physique.

CANTINE / NOURRITURE

Afin de limiter le risque de propagation de la Covid-19, la cantine sera fermée. De plus, aucune nourriture ne sera permise dans l'aréna. Seules les bouteilles d'eau provenant de la maison pourront être apportées par les joueurs/parents.

CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT

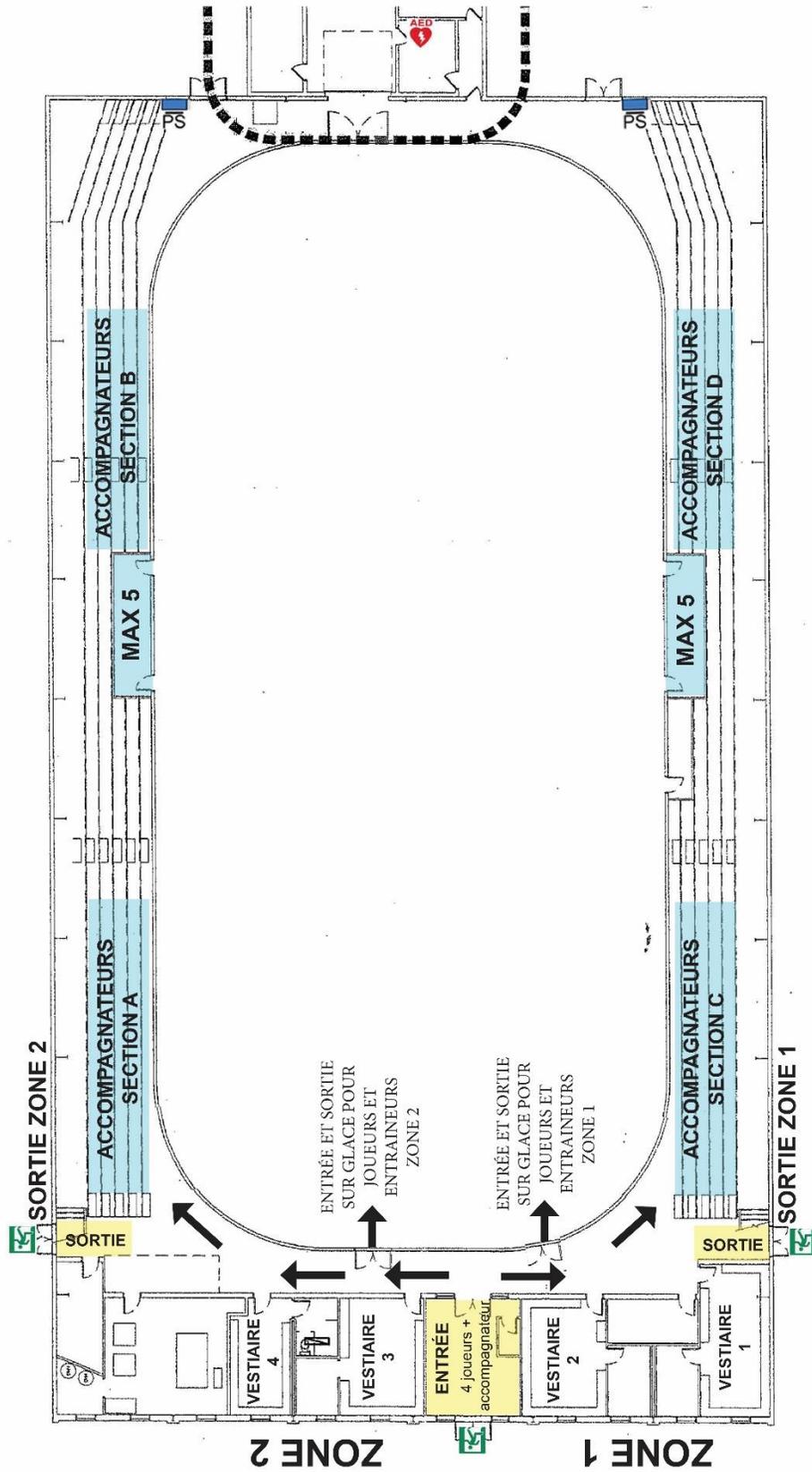
L'utilisation des installations récréatives est un privilège, le non-respect des règles peut entraîner une suspension de la location.

La responsabilité de s'informer des nouvelles mesures de contrôles et procédures demeure avec les divers Organismes et ces mesures changent d'un moment à l'autre.

ANNEXE A : CAPACITÉ DE L'ARÉNA DE CAP-PELÉ

Installation	Capacité
Surface de l'aréna Sans glace et avec glace	250 Incluant la surface de glace et les gradins. Incluant également les entraîneurs, les bénévoles, les participants, les spectateurs et les arbitres.
Vestiaires	14 Maximum de 14 personnes par vestiaires en tout temps
Salle de bain publique	1 Suivre l'indication pour entrer et sortir afin de respecter la distanciation physique
Lobby	Aucun rassemblement permis
Salles de pauses des employés	2
Horloge	1

ANNEXE C : PLAN DIRECTIONNEL DE L'ARÉNA DE CAP-PELÉ



ANNEXE D : LISTE DE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES EMPLOYÉS



Village de Cap-Pelé

Nettoyage quotidien

Protocole de protection contre les maladies infectieuses

Date (semaine) : _____ **au** _____

Tâches	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
Entrées (lobby) et sorties - Nettoyer chacune des poignées et les surfaces touchées fréquemment							
Salles de bains, standard en pratique : - Nettoyer chaque toilette et chaque urinoir - Nettoyer chacune des poignées et les surfaces touchées fréquemment - Nettoyer les lavabos et les robinets - Nettoyer les distributrices de savon et de désinfectant							
Bureau des employés, en utilisant le désinfectant : - Nettoyer toutes les surfaces dures (comptoir, etc.) - Nettoyer le téléphone - Nettoyer le clavier et la souris de l'ordinateur - Nettoyer toutes les surfaces touchées fréquemment							
Vestiaires, en utilisant le désinfectant : - Nettoyer chacune des poignées et les surfaces touchées fréquemment - Nettoyer les distributrices de savon et de désinfectant - Douches Si les toilettes sont ouvertes : - Nettoyer chaque toilette et chaque urinoir - Nettoyer les lavabos et les robinets							
Salle de musique, horloge, en utilisant le désinfectant : - Nettoyer toutes les surfaces dures (comptoir, etc.) - Nettoyer les poignées de porte et nettoyer les téléphones							

Note : Chacune des tâches doit être complétée deux fois par jour; au début de la journée et en fin de journée. L'employé doit placer ses initiales et l'heures où la tâche a été accomplie. Une fois la feuille complétée, l'employé doit remettre celle-ci à son superviseur afin qu'elle soit archivée.

ATTENTION



Si vous répondez « **OUI** » à l'une des questions suivantes, **N'ENTREZ PAS** dans cet établissement. Veuillez retourner chez vous et vous isoler.

- ☼ Avez-vous **DEUX (2)** des symptômes suivants qui ne sont pas liés à un problème de santé préexistant (p. ex., les allergies saisonnières)? **SI OUI, vous devriez subir un test de dépistage de la COVID-19.**



Fièvre



Toux (ou toux qui s'aggrave)



Diarrhée



Perte de l'odorat et du goût



Taches mauves sur les doigts ou les orteils (chez les enfants)



Écoulement nasal



Mal de gorge



Douleurs musculaires



Mal de tête



Fatigue / épuisement

- ☼ Est-ce que la Santé publique, un fournisseur de soins de santé ou un agent de la paix vous a informé que vous devez actuellement vous isoler?
- ☼ Attendez-vous de subir un test de dépistage de la COVID-19 ou le résultat de votre test de dépistage de la COVID-19 ET vous a-t-on dit que vous devez vous isoler?
- ☼ Avez-vous voyagé à l'extérieur de la bulle atlantique au cours des 14 derniers jours (à moins de bénéficier d'une exemption d'auto-isolément)?
- ☼ Est-ce qu'un membre de votre ménage est revenu de l'extérieur de la bulle atlantique au cours des 14 derniers jours pour toute raison que ce soit et que maintenant un membre de votre ménage a développé un ou plusieurs symptômes de la COVID-19 ci-dessus?

Si vous avez répondu « **NON** » aux questions précédentes, **VOUS POUVEZ ENTRER** dans l'établissement.

Si vous avez des symptômes, vous devriez vous faire tester. Vous pouvez vous inscrire en ligne pour subir un test en cliquant sur « Faites vous tester » sur le site Web de la maladie à coronavirus du GNB, en appelant Télé-Soins 811 ou en contactant votre fournisseur de soins primaires.

ANNEXE F : UTILISATION DES CÔNES, FILETS, DIVISEURS DE GLACE ET MATELAS

